

## **Rencontre des ministres - Refonder l'Europe par la culture**

### **Foire du livre de Francfort**

**Mercredi 11 octobre 2017**

**A travers cette rencontre informelle, il est proposé aux ministres européens de la culture d'échanger sur des initiatives concrètes susceptibles d'incarner l'ambition d'une Europe des citoyens refondée grâce à la culture. Il est également proposé d'aborder les réponses que les politiques européennes peuvent apporter aux défis liés à la création et à la diversité culturelle à l'ère numérique.**

#### **I. Refonder l'Europe des citoyens par la culture.**

##### **- L'Europe comme espace de création et de circulation des idées.**

A l'heure où l'Europe traverse une crise importante, la culture et les arts peuvent contribuer davantage au rapprochement des individus et des peuples, en favorisant leur participation à la vie culturelle et à la société. Nous proposons une discussion très ouverte sur les initiatives pouvant être envisagées dans cette perspective.

La question de la mobilité des artistes et des professionnels de la culture pourrait par exemple être évoquée. Avant d'être un marché unique, l'Europe constitue un espace privilégié de la circulation des idées, des savoirs et des créateurs. Il semblerait intéressant de débattre, au regard des dispositifs déjà existants et des besoins identifiés dans chacun de nos États, de la création d'un « Erasmus de la culture », destiné à promouvoir la mobilité dans les secteurs culturels, et qui pourrait s'intégrer au programme Erasmus +.

La question de l'accès à la culture européenne dans toute sa diversité, en particulier pour les jeunes citoyens européens, pourrait également être évoquée. Le « bonus cultura » développé en Italie pourrait par exemple nous aider à réfléchir à l'opportunité d'une initiative semblable à l'échelle européenne.

La question de la diversité linguistique, source d'une richesse extraordinaire pour l'Europe, pourrait également être abordée. Notre débat pourrait s'intéresser notamment à la prise en compte de cette richesse au niveau européen, dans le cadre de politiques européennes et de programmes de financement notamment consacrés à la traduction.

##### **- Le patrimoine comme socle de notre identité commune européenne et de notre avenir.**

L'année européenne du patrimoine qui aura lieu en 2018 nous incite à réfléchir aux moyens de se réapproprier, à travers le patrimoine, notre identité européenne, dans sa diversité et son unité.

Il pourrait être intéressant dans cette optique de débattre de l'idée d'un socle commun d'œuvres culturelles de chaque pays européen, notamment par une intégration aux programmes nationaux d'éducation.

Compte-tenu de son importance pour l'histoire de l'humanité, le patrimoine doit également être protégé en Europe mais aussi dans le monde. Un instrument adapté au niveau européen permettrait de lutter de manière efficace contre le trafic illicite de biens culturels. La mise en place d'une structure permettant de protéger le patrimoine culturel dans une zone de crise pourrait également être discutée.

#### **II. Placer les enjeux culturels au centre des politiques européennes.**

- Promouvoir un environnement favorable au droit d'auteur comme fondement du financement de la création.

A l'image du secteur du livre et de l'édition, les industries culturelles et créatives européennes témoignent de l'extraordinaire créativité des artistes et des entreprises de notre continent. Les principes fondamentaux du droit d'auteur ont permis d'assurer aux créateurs une rémunération de manière efficiente. Le bouleversement numérique a conduit au développement de nouveaux modèles, de nouvelles pratiques et à l'émergence de nouveaux acteurs. Sans douter de l'apport de ces nouveaux usages, se pose alors la question d'un environnement économique, juridique et concurrentiel adapté. Se pose également la question de la participation de ces nouveaux acteurs au financement de la création. Ces préoccupations traversent tous les univers de la création, du livre à la presse en passant par l'audiovisuel ou le théâtre.

Aussi, il serait utile de pouvoir échanger ensemble sur les orientations que l'Union européenne, notamment dans le cadre de la réforme en cours du droit d'auteur, souhaite définir afin de mettre en place d'un environnement adapté permettant aux industries culturelles européennes de se développer à l'ère numérique et d'assurer une rémunération juste des créateurs pour chaque utilisation de leurs œuvres.

Notre débat pourrait notamment aborder les questions liées au partage de la valeur entre les créateurs et les grandes plates-formes qui distribuent leurs œuvres, au respect du principe de territorialité inhérent au droit d'auteur ou encore à la consécration d'un droit voisin qui permettrait de reconnaître la valeur économique additionnelle créée par les éditeurs de presse.

Enfin, il serait intéressant de discuter ensemble, alors que nous nous réunissons au moment de la Foire de Francfort, du niveau d'ambition que nous souhaitons en matière de soutien et d'accès au livre et à la lecture au niveau européen.

- Promouvoir de manière globale un environnement européen favorable à la création et à la diversité culturelle.

Du livre à la musique, en passant par le cinéma, la création et la diffusion de produits culturels sont au cœur des échanges européens, mais non des politiques européennes. Libéralisation commerciale, construction du marché intérieur, fiscalité, encadrement des aides d'Etat, impulsion financière sont autant d'enjeux qui impactent la culture, sans stratégie et ambition en la matière. La révolution numérique et l'émergence subséquente de nouveaux acteurs économiques qui opèrent à une échelle globale éprouvent la fragilité de cette situation et met en exergue le besoin de repenser la place de la culture dans les politiques européennes.

L'exception culturelle a permis de favoriser la diversité culturelle, en particulier dans le cadre des échanges commerciaux internationaux. Il apparaît important de pouvoir échanger sur ce sujet, afin que soit préservée la richesse culturelle qu'elle permet de développer et ce notamment dans le contexte numérique.

Le cadre concurrentiel et fiscal mérite également des réflexions approfondies sur l'adaptation d'un cadre pensé bien avant les pratiques numériques actuelles des consommateurs et des entreprises au niveau européen, mais également mondial. Du maintien du principe d'équité des règles et de la fiscalité semble dépendre le moyen d'assurer la diversité culturelle et le patrimoine européen de demain.

Les réformes sur les données, leur hébergement, leur circulation, leur accessibilité, ou encore sur la protection des consommateurs présentent le risque d'occulter la dimension culturelle qui recouvre pourtant une majorité des contenus numériques. Il serait intéressant de pouvoir échanger sur le point d'équilibre entre ces politiques majeures. Il pourrait également être utile de réfléchir ensemble aux moyens efficaces de lutter contre le piratage des œuvres culturelles.

Le cadre concurrentiel et des aides d'Etat illustre également la situation de l'apposition de politiques transversales au secteur culturel, sans prise en compte particulière des spécificités de ce domaine, comme par exemple le tissu associatif et le rôle des collectivités locales.

Nous vous proposons d'échanger sur ces sujets ou sur d'autres à votre convenance pour lancer les réflexions sur une réelle prise en compte de la culture dans les différentes politiques européennes, la question budgétaire semble à cet égard un marqueur important pour pouvoir faire vivre auprès des citoyens l'idée d'une ambition européenne en matière culturelle.